



# 47<sup>ème</sup> Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Rhône - Charbonnières »

Championnat de France des Rallyes VHC 2024

Coupe de France des Rallyes VHC (coef. 2)

Championnat Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes

**18, 19 & 20 AVRIL 2024**

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

**Association Sportive Automobile du Rhône**

40 cours de Verdun – 69002 LYON

Tél. : 06 12 30 33 31

Email : [contact@asarhone.com](mailto:contact@asarhone.com)



**Ce règlement particulier complète : Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement du Championnat de France des rallyes VHC 2024 et le règlement du 76<sup>ème</sup> Rallye Rhône - Charbonnières.**

**Les rallyes français sont disputés conformément aux Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération Internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A) et au règlement particulier de ce rallye.**

#### PROGRAMME - INFORMATION - ADRESSES

|                        |       |  |
|------------------------|-------|--|
| Jeudi 18 avril 2024    | 20h00 | Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs (PC Rallye)  |
|                        | 23h30 | Publication de la liste des équipages admis au départ<br>Publication des heures et ordre départs de la 1 <sup>ère</sup> étape                |
| Vendredi 19 avril 2024 | 7h27  | Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape à Charbonnières  |
|                        | 16h27 | Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape à Charbonnières   |
|                        | 19h00 | Publication du classement à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> étape<br>Publication des heures et ordre des départs de la 2 <sup>ème</sup> étape |
| Samedi 20 avril 2024   | 6h37  | Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape à Charbonnières  |
|                        | 16h58 | Parc de repositionnement - Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape à Charbonnières  |
|                        |       | Vérifications finales dès l'arrivée  |
|                        |       | Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent                                       |

#### ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rhône organise le **47<sup>ème</sup> Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Rhône - Charbonnières »** qui se déroulera du 18 au 20 avril 2024, avec le concours des municipalités de Charbonnières-les Bains, du Conseil Général du Rhône et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône Alpes sous permis d'organisation n° **N3** en date du **12/01/2024**. Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous permis d'organisation n° **116** en date du **05/02/2024**.

#### 1.1p OFFICIELS DU RALLYE

Idem Championnat de France, sauf :

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| <b>Collège des Commissaires Sportifs :</b>    |                                |
| Président                                     | Georges LEMMENS                |
| Membres                                       | Jean-Claude CRESP, Fabien ZYCH |
| <b>Directeur de Course VHC</b>                | Robert GALLI                   |
| <b>Commissaire Technique VHC délégué FFSA</b> | Bernard POTTIER                |
| <b>Commissaires Techniques</b>                | Jean-Claude CARRE              |

## 1.2p ELIGIBILITE

Le 47<sup>ème</sup> Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Rhône - Charbonnières » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes VHC 2024,
- Le Challenge Petites cylindrées,
- La Coupe de France des Rallyes VHC 2024 (Coefficient 2),
- Les Championnats des rallyes VHC de la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile 2024

## ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5** Toute personne qui désire participer au 47<sup>ème</sup> Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Rhône - Charbonnières » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 10 avril 2024 (Pas de lettre recommandée)**.

Chaque demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée d'une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du passeport technique (PTH – PTN – 3 volets-Classic).

Adresse Postale obligatoire pour tous envoi de courriers :

**ASA du RHÔNE**  
**Chez M. Emmanuel VEYRET**  
**11 rue Pierre Dupont**  
**69250 Neuville-sur-Saône**

**3.1.10p** Le nombre des engagés est fixé à **30 pour le rallye VHC et 200 sur l'ensemble des rallyes Modernes, VHC, VHRS et VMRS (LPRS/ENRS)**. Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre de voitures engagées dans l'un ou l'autre de ces rallyes.

**3.1.11p** Les droits d'engagement sont fixés :

- Droits normaux : **700 € <sup>(1)</sup>**
- Equipages licenciés à l'ASA du Rhône engagés avant le 11 mars 2024 à minuit : **600 € <sup>(1)</sup>**
- Equipages licenciés dans la Ligue Rhône-Alpes engagés avant le 11 mars 2024 : **650 € <sup>(1)</sup>**

**<sup>(1)</sup> Une somme forfaitaire fixée à 65 € sera à rajouter pour le système de géolocalisation.**

Ces droits seront doublés (1 400 €) pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du règlement des droits d'engagements.

### 3.3p ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2024.

## ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Sont admises exclusivement les voitures possédant un passeport (PTH FIA ou PTHN FFSA).

Périodes E à J2 soit :

- A périodes E, F, G1 (1947 à 1969)
- B périodes G2, GR, H1, (1970 à 1976)
- C périodes H2, HR (1976), et I, (1976 à 1981)
- D période J1 (1982 à 1985)

- E période J2 (de 1986 à 1990)

Ces voitures seront répertoriées par groupe comme à l'époque :

- Groupe 1 T Tourisme de série
- Groupe 2 CT Tourisme de compétition
- Groupe 3 GT Grand Tourisme de série
- Groupe 4/5 GTS / GTP/HST/TSRC Grand Tourisme de compétition
- Groupe N VHC Production
- Groupe A VHC Tourisme
- Groupe B VHC

Les voitures du Groupe "Classic de compétition" (de 1977 à 1981 avec passeport 3 volets et la fiche d'homologation de la voiture obligatoires) peuvent être admises dans une manche du CFR VHC avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du CFR VHC.

Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction. Il est également autorisé de monter une direction assistée existante ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté, sans changement de période, si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée.

Les voitures équipées **de directions assistées électriques ou non homologuées peuvent prendre le départ d'un rallye du Championnat de France mais dans ce cas, elles** seront admises uniquement en Classic **et ne marqueront pas de points, ni au Championnat de France, ni à la Coupe de France.**

Pour prétendre marquer des points au Championnat, les concurrents devront rester conformes à leur PTH.

## ARTICLE 6P – SITE ET INFRASTRUCTURES

### 6.1p DESCRIPTION

Longueur totale du parcours : 494,56 km

Nombre d'Épreuves Spéciales : 10

Longueur totale des Épreuves Spéciales : 182,78 km

Nombre de sections : 5

Nombre d'Étapes : 2

Type de revêtement : Asphalte

Parcs d'Assistance - 1<sup>ère</sup> Étape : A, B, C - 2<sup>ème</sup> Étape : D, E

Distances entre Parcs d'Assistance :

Départ à A = 15,80 km – A à B = 75,95 km dont ES = 28,22 km – B à C = 119,91 km dont ES = 49,73 km - C à D = 31,10 km

D à E = 131,49 km dont ES = 45,26 km - E à Arrivée = 151,42 km dont 59,58 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe « Itinéraire »

Une séance d'essai sera organisée à Limonest (voir article 7.5.20) : 2,685 km.

### 6.2p RECONNAISSANCES

Voir règlement 76<sup>ème</sup> Rallye Rhône - Charbonnières

## ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

### 7-1p DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition, eux-mêmes établis à la discrétion de l'organisation pour la 1<sup>ère</sup> étape, et dans l'ordre du classement de celle-ci pour la 2<sup>ème</sup> étape.

### 7.3.17p Nouveau départ après abandon

Voir règlement 76<sup>ème</sup> Rallye Rhône - Charbonnières

### 7.5.20p Séance d'essais

Voir règlement 76<sup>ème</sup> Rallye Rhône - Charbonnières

## ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

A l'issue de chaque rallye trois classements distincts seront établis :

- 1 classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- 1 classement pour les périodes E à I
- 1 classement pour les périodes J
- 1 classement général pour les petites cylindrées
- 1 classement pour les Classic

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

## ARTICLE 10P – PRIX

### 10.1p - REMISE DES PRIX

La Remise des Prix du **47<sup>ème</sup> Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Rhône - Charbonnières »** se déroulera le Samedi 20 avril 2024 sur le podium d'arrivée - Salle Sainte Luce, Charbonnières-les-Bains –

### 10.2p – PODIUM FINAL - PROTOCOLE

- Classement général N, A, B J (récompenses sur podium 3 marches)
- Classement général groupe 1, 2, 3, 4/5 (regroupés) (récompenses sur podium 3 marches)
- Classement challenge Petites Cylindrées (récompenses sur podium 3 marches)
- 1<sup>ère</sup> féminine
- Classement groupes et classes
- Premier du classement général "Classic de compétition" (1977 – 1981)

Tous les équipages classés devront passer sur le podium final et recevront un prix pour chacun des 2 membres de l'équipage.